

PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS DU 14 AVRIL 2020

À une séance ordinaire de conseil de la municipalité de Montcalm tenue à huis clos le 14 avril 2020, par voie de conférence virtuelle, étaient présents les conseiller(ère)s :

Denis Courte	Pierre Bertrand	Suzanne Dyotte
Richard Pépin	Richard Tees	

Par voie de conférence téléphonique était présente la conseillère :

Huguette Drouin.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire Steven Larose.

Assiste également à la séance, par voie de conférence virtuelle, Michael Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS

Son Honneur le maire Steven Larose déclare la séance ordinaire à huis clos ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

20-04-63

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 16 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par conférence virtuelle et téléphonique.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu unanimement :

- Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par conférence virtuelle et téléphonique.
- D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 avril 2020, tenue à huis clos.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de question est offerte aux conseillers (ères)

4 SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2020

20-04-64

Le maire Steven Larose fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 9 mars 2020.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2020.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

5. COMPTE-RENDU MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Denis Courte, conseiller responsable de la voirie, informe que le printemps a bien commencé, mais qu'il y a plusieurs réparations qui ont dû être effectuées et d'autres qui sont encore en cours, entre autres sur les chemins suivants : Larose, Philippe-Renaud, Duncan, Lac-Beaven et au domaine Mont-Blanc. Les coûts seront plus élevés cette année vu l'envergure des dommages.

De plus, Monsieur Courte tient à remercier Monsieur Michael Doyle, directeur général, quant à sa collaboration et son aide avec le comptoir alimentaire. Depuis la création du comptoir, 10 familles sont inscrites et en bénéficient.

Richard Pépin, conseiller responsable de la revitalisation du village et de la sécurité publique, précise que l'équipe de l'OVU a effectué 19 livraisons d'approvisionnement de pair avec le Marché Richelieu d'Huberdeau la semaine dernière. En ce qui concerne le kilométrage, l'OVU a parcouru jusqu'à maintenant 440km, ce qui représente un montant approximatif de 220\$ en matière de dépense.

Monsieur Pépin tient à souligner l'aide de Monsieur Michael Doyle et de Carole Robitaille dans tout le processus. Remerciement particulier à l'ensemble des gens impliqués dans l'équipe de l'OVU pour tous leurs efforts. 95% des gens âgés de plus de 70 ans ont été contactés par téléphone depuis le début de la pandémie dans le but d'apporter soutien et aide. L'équipe a fait un travail colossal et la municipalité souligne le dévouement et l'implication des membres de l'OVU.

Suzanne Dyotte, conseillère responsable des communications et des aînés, précise qu'elle n'a pas pu assister au cocktail en l'honneur de la journée de la femme du 11 mars qui se tenait à Val-David pour des raisons personnelles. Les 2 autres activités de prévues, soit : une rencontre avec CASA Laurentides le 23 mars et celle avec S.O.S Coco du 25 mars ont été annulées en raison de la COVID-19. La seule activité à laquelle elle a pu assister est le dîner qu'elle a organisé le 6 mars à l'hôtel de ville en l'honneur de la journée de la femme.

Pierre Bertrand, conseiller responsable du développement économique, informe que la rencontre de la RIMRO prévue le mardi 14 avril a été remise au lendemain 15 avril. Lors de cette rencontre, il y a aura l'ouverture des soumissions pour l'achat de camions.

Huguette Drouin, conseillère responsable de la bibliothèque et de la culture, a assisté au cocktail en l'honneur de la journée de la femme du 11 mars qui se tenait à Val-David. Ce fut une opportunité de rencontrer des gens.

Au niveau de la culture, Madame Drouin revient sur le fait que le projet appel à proposition a été envoyé à la MRC des Laurentides le 16 mars.

Richard Tees, responsable de l'environnement et de l'urbanisme, revient sur la dernière séance du conseil du 9 mars où il y a eu l'acceptation d'une construction conditionnelle à revoir le règlement PIIA.

Steven Larose, maire, revient sur l'offre d'achat signée relativement à l'achat du terrain sur le chemin du Lac-du-Brochet qui est actuellement en attente. Le tout est dans les mains des notaires respectifs de la transaction.

Remerciement à Monsieur Richard Pépin en tant que coordonnateur de la sécurité civile. Le travail effectué par la municipalité est exemplaire.

6 ADMINISTRATION

6.1 DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 322-2017 TEL QU'AMENDÉ

20-04-65

Il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par le secrétaire-trésorier, au courant du mois de mars 2020, en vertu du règlement no 322-2017 tel qu'amendé, pour la somme de 12 864.82 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.2 ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

20-04-66

Il est proposé par Madame la conseillère Huguette Drouin, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des déboursés telle que décrite ci-dessous, soit pour un montant de 86 096.96 \$ et d'effectuer les paiements relatifs:

- aux chèques no. 33 à 42 et
- aux fournisseurs personnalisés ci-dessous via AccèsD Affaires :

CH#	NOM DES COMPTES	MONTANT	RÉFÉRENCE
	PAIEMENTS EN LIGNE - MARS		
	BELL CANADA	141.30 \$	SERVICES TELECOPIEUR
	BELL MOBILITÉ	402.24 \$	SERVICES CELLULAIRES
	HYDRO-QUÉBEC	316.28 \$	ÉLECTRICITÉ GARAGE
	HYDRO-QUÉBEC	954.31 \$	ÉLECTRICITÉ BUREAU
	HYDRO-QUÉBEC	1 409.84 \$	ÉLECTRICITÉ CENTRE COMMUNAUTAIRE
	HYDRO-QUÉBEC	467.24 \$	ÉLECTRICITÉ CASERNE/BIBLIO
	HYDRO-QUÉBEC	194.77 \$	ÉCLAIRAGE RUE PRINCIPALE
	HYDRO-QUÉBEC	248.41 \$	ÉCLAIRAGE DES RUES
	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	4 526.65 \$	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	AGENCE DU REVENU DU CANADA	2 007.18 \$	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	RREMQ	1 024.94 \$	REMISES RÉGIME DE RETRAITE
	SALAIRES VERSÉS	7 700.19 \$	DÉPÔTS DIRECTS
	TOTAL PAYÉ EN MARS	19 393.35 \$	
	À PAYER POUR LE MOIS D' AVRIL		
	• PAR CHÈQUE		
33	CNESST	94.26 \$	CONTRIBUTION 2019
34	RÉGIE INCENDIE NORD OUEST LAURENTIDES	27 426.25 \$	QUOTE-PART 2020 2E VERS.
35	L'INFORMATION DU NORD	639.26 \$	AVIS PUBLIC DISTRICTS ÉLECTORAUX
36	PDF AVOCATS	787.76 \$	HONORAIRES PROFESSIONNELS
37	PAUL LANTHIER EXTINGUEUR INC.	86.23 \$	VÉRIFICATION ANNUELLE DES EXTINGUEURS
38	ANDRÉ GAGNON 2398-64-6429	226.82 \$	TAXES PAYÉES EN TROP
39	VLADIMIR SVETLIK ARCHITECTE	4 932.43 \$	MANDAT AGRANDISSEMENT, RÉNOVATION HÔTEL DE VILLE
40	GILBERT MILLER & FILS	5 802.73 \$	TRAVAUX CH. DU LAC-BEAVEN ET PHILIPPE-RENAUD
41	GILBERT MILLER & FILS	541.34 \$	DÉNEIGEMENT STATIONNEMENT - 6e VERS.
42	GILBERT MILLER & FILS	15 837.80 \$	DÉNEIGEMENT SECTEUR SUD - 6e VERS.
	SOUS TOTAL DES CHÈQUES	56 374.88 \$	

CH#	NOM DES COMPTES	MONTANT	RÉFÉRENCE
	• VIA PAIEMENT ÉLECTRONIQUE - ACCÈSD		
	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE	52 457.93 \$	REMB. EMPRUNT CENTRE COMMUNAUTAIRE DERNIER VERS.
	LABORATOIR H2LAB	158.10 \$	ANALYSES D'EAU HSJB
	GUYLAIN CHARLEBOIS	150.00 \$	ANALYSES D'EAU HSJB
	CENTRE D'HYGIÈNE	186.11 \$	ARTICLES D'ENTRETIEN MÉNAGER
	ÉNERGIE SONIC INC.	435.25 \$	HUILE À CHAUFFAGE GARAGE MUNICIPAL
	LOISIRS LAURENTIDES	80.48 \$	COTISATION/RENOUVELLEMENT 2020-2021
	JEAN-PHILIPPE ROBIDOUX	3 381.13 \$	HONORAIRES INSPECTEUR EN BÂTIMENT
	MICHAEL DOYLE	55.35 \$	FRAIS DE DÉPLACEMENT
	DMO EXCAVATION	5 853.57 \$	DÈNEIGEMENT SECTEUR VERDURE - 6e VERS.
	SOUS-TOTAL PAIEMENTS EN LIGNE	10 299.99 \$	
	• VISA DES JARDINS		
	CENTRE ÉLECTRONIQUE	28.74 \$	RÉPARATION DU BOYEAU ASPIRATEUR
	SOUS-TOTAL VISA	28.74 \$	
	TOTAL À PAYER POUR AVRIL	66 703.61 \$	
	GRAND TOTAL DE LA LISTE	86 096.96 \$	

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.3 ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE MARS 2020

20-04-67

Il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité d'adopter l'état des revenus et des dépenses pour le mois de mars 2020.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.4 AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE

20-04-68

CONSIDÉRANT QUE chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

CONSIDÉRANT QU'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adoptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

CONSIDÉRANT QUE la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8%, passant de 55% en 1992 à 63% en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic, à la chimiothérapie, aux cicatrices;

CONSIDÉRANT QUE par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et les Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer

encourage alors les Québécois et les Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité :

DE DÉCRÉTER QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE MONTCALM ENCOURAGE la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

- adoptée à l'unanimité -

6.5 DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION

20-04-69

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcalm a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcalm doit procéder à des travaux d'amélioration sur le chemin Larose

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité de faire parvenir une demande de subvention à la députée d'Argenteuil, Madame Agnès Grondin, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – volet projets particuliers d'amélioration, pour effectuer les travaux suivants : creusage de fossés, rechargement et pavage sur le chemin Larose, ainsi que la réfection du pont Charest, pour la somme de 35,000\$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.6 RATIFICATION DES ORIENTATIONS OU DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE OU LA DIRECTION GÉNÉRALE

20-04-70

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 16 avril 2020;

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par le gouvernement du Québec et la Fédération québécoise des Municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT les circonstances, la direction de la municipalité de Montcalm a pris la décision le 17 mars 2020 de fermer le centre communautaire, la bibliothèque, la toilette publique de la halte routière ainsi que d'interdire l'accès au bureau de l'hôtel de ville au public;

CONSIDÉRANT QUE la direction a suivi la recommandation du gouvernement du Québec de maintenir son personnel en poste dans la mesure du possible, de favoriser le télétravail et de maintenir la rémunération de son personnel qui doit se placer en isolement volontaire ou en quarantaine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité :

- D'approuver la décision prise le 17 mars 2020 par la direction générale quant à la fermeture du centre communautaire, la bibliothèque, la toilette publique de la halte routière ainsi que d'interdire l'accès au bureau de l'hôtel de ville au public et d'autoriser le directeur général de procéder à la réouverture de ces lieux publics lorsque la situation le permettra;
- De maintenir l'ouverture des parcs municipaux ainsi que des sentiers du mont Larose;
- De maintenir le personnel en poste tout en favorisant le télétravail lorsque possible;
- De maintenir la rémunération de son personnel qui doit se placer en isolement volontaire ou en quarantaine pour des motifs hors de leur contrôle selon les directives suivantes :
 - Rémunérer à 100% les jours qui auraient normalement été travaillés en favorisant le télétravail;
 - Combler les heures non travaillées en épuisant la banque de vacances pour l'année 2019-2020.

- adoptée à l'unanimité des conseillers

6.7 OFFRE DE SERVICE EN ARCHITECTURE POUR L'ENGRANDISSEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE

20-04-71

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcalm a comme projet d'agrandir son hôtel de ville afin de mieux répondre aux besoins de sa population;

CONSIDÉRANT QU'une offre de service a été reçue par Vladimir Svetlik architecte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité de mandater Vladimir Svetlik Architecte pour l'architecture du projet d'agrandissement de l'hôtel de ville pour un total de 21 714 \$, taxes en sus.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.8 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 337-1-2020 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NO 337-2020 DÉCRÉTANT LES TAUX VARIÉS DE TAXES FONCIÈRES, LA TARIFICATION POUR L'ENLÈVEMENT DES ORDURES, POUR LES PREMIERS RÉPONDANTS, POUR LE SERVICE INCENDIE, POUR L'ENTRETIEN DU CHEMIN DESJARDINS ET POUR LES ADRESSES RÉFLÉCHISSANTES, ET L'IMPOSITION DES TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Richard Tees, qu'à une séance subséquente du conseil, sera présenté pour adoption le règlement numéro 337-1-2020 ayant pour objet de modifier le règlement no 337-2020 décrétant les taux variés de taxes foncières, la tarification pour l'enlèvement des ordures, pour les premiers répondants, pour le service incendie, pour l'entretien du chemin Desjardins et pour les adresses réfléchissantes, et l'imposition des taxes pour l'exercice financier 2020, dans le but de modifier la date des deuxième et troisième versements de taxes .

Monsieur le conseiller Richard Tees dépose et présente le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement no 337-2020 décrétant les taux variés de taxes foncières, la tarification pour l'enlèvement des ordures, pour les premiers répondants, pour le service incendie, pour l'entretien du chemin Desjardins et pour les adresses réfléchissantes, et l'imposition des taxes pour l'exercice financier 2020.

Copies du projet de règlement sont disponibles au bureau municipal.

6.9 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 339-2020 SUR LES ANIMAUX

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Denis Courte, qu'à une séance subséquente du conseil, sera présenté pour adoption le règlement numéro 339-2020 sur les animaux. Ce règlement abrogera le règlement no 210-2004 et ses amendements.

Monsieur le conseiller Denis Courte dépose et présente le projet du règlement 339-2020 sur les animaux.

Copies du projet de règlement sont disponibles au bureau municipal.

6.10 MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITÉ DE PILOTAGE POUR L'ÉLABORATION DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

20-04-72

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcalm participe à la démarche d'élaboration d'une politique familiale;

CONSIDÉRANT QU'un comité de pilotage doit être formé pour s'assurer du bon déroulement de la démarche et que ce comité doit être composé d'au moins deux personnes représentatives du milieu de vie des familles et engagées dans leur communauté;

CONSIDÉRANT QUE Madame Monique Auprix se désiste en tant que membre du comité;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur François Côté a démontré son intérêt dans l'implication de l'élaboration de la politique familiale et des aînés;

CONSIDÉRANT QUE Madame Amélie Provost n'exerce plus son titre de Commissaire de district à la Commission scolaire, celle-ci se désiste en tant que membre du comité;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité :

QUE les personnes suivantes soient nommées pour constituer le comité de pilotage :

- Madame Suzanne Dyotte, conseillère responsable des questions familiales pour la municipalité de Montcalm;
- Monsieur Gabriel Dagenais, de GD Gabriel Dagenais service-conseil Politiques de développement durable, chargé de projet et responsable de la démarche d'élaboration de la politique familiale;
- Monsieur Michael Doyle, directeur général de la municipalité de Montcalm, à titre de responsable administratif de la démarche MADA;
- Madame Audrey Quéry, citoyenne représentative du milieu;
- Madame Sandra Paré, citoyenne représentative du milieu;
- Madame Jolaine Craig, citoyenne représentative du milieu;
- Monsieur François Côté, citoyen représentatif du milieu.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

6.11 ANNULATION DE LA FAMILI-FÊTE 2020

20-04-73

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 16 avril 2020;

CONSIDÉRANT la demande du gouvernement du Québec d'annuler tous les festivals et événements publics et culturels jusqu'au 31 août;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'annuler la Famili-Fête 2020 et le spectacle de pyrotechnie.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 DÉLÉGATION À PATROUILLE CANINE ALEXANDRE ROY DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT D'APPLICATION DE LA LOI SUR L'ENCADREMENT DES CHIENS

20-04-74

CONSIDÉRANT QUE le Règlement d'application de la Loi sur l'encadrement des chiens adopté par le gouvernement du Québec est entré en vigueur le 3 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcalm a reçu une offre de service pour 1 an en provenance de Patrouille Canine Alexandre Roy;

CONSIDÉRANT QUE les services offerts répondent aux besoins de la municipalité:

- appel pour la récupération d'un chien errant, pour une saisie ou récupération d'urgence: 450\$ (+ 200\$ pour chaque chien additionnel présent sur place);
- euthanasie au coût de 150\$ par chien plus les frais de récupération (ordonnance de la cour pour cas de morsure grave ou pour raison humanitaire);
- garde de 72 heures au coût de 25\$ par jours par chien;
- présence pour un témoignage en cours, 250\$ par dossier.

Les prix sont avant taxes et valide pour une période d'un an suivant l'acceptation de l'offre

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité :

- D'accepter l'offre de service reçue de Patrouille Canine Alexandre Roy en tant que contrôleur animalier et d'autoriser les dépenses relativement à l'utilisation des services;
- De déléguer à Patrouille Canine Alexandre Roy le pouvoir d'inspection et de saisie du règlement d'application de la loi sur l'encadrement des chiens.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

7.2 DEMANDE D'APPUI DE LA VILLE DE BARKMERE POUR UNE DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC RELATIVEMENT À L'INSTALLATION DE BARRIÈRES NON PERMANENTES LE LONG DU CHEMIN JACKRABBIT PRÈS DU PYLÔNE 29

20-04-75

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction de la ligne de dérivation Grand-Brûlé sont maintenant terminés, et qu'Hydro-Québec a refermé les accès immédiats par véhicule utilitaire sportif aux trois affluents majeurs du Lac des Écorces;

CONSIDÉRANT QUE le chemin Jackrabbit via le chemin d'emprise d'Hydro-

Québec permet toujours un accès indirect pour ces véhicules à cette zone écologique sensible qui approvisionnent la Ville de Barkmere en eau potable;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout de barrières non permanentes en bordure de la partie du chemin Jackrabbit qui longe l'emprise de la ligne électrique permettrait d'isoler cette zone de ces véhicules;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et il est résolu à l'unanimité d'appuyer la demande de la Ville de Barkmere à Hydro-Québec pour l'installation de barrières non permanentes en bordure du chemin Jackrabbit sur l'emprise de la ligne électrique près du pylône 29.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

8. TRAVAUX PUBLICS **S/O**

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE **S/O**

10. LOISIRS, CULTURE ET ÉVÉNEMENTS

10.1 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LOISIRS LAURENTIDES

20-04-76

CONSIDÉRANT QUE les membres de Loisirs Laurentides bénéficient de services personnalisés tels que :

- Soutien professionnel dans la mise en place d'infrastructures et d'événements;
- Soutien aux organismes locaux en termes de gouvernance et de formation;
- Admissibilité à Mes Premiers Jeux;
- Admissibilité aux finales régionales et provinciales des Jeux du Québec;
- Soutien aux communications;
- Admissibilité au programme Secondaire en spectacle;
- Soutien professionnel à la comptabilité et au démarrage de projets;
- Tenue de formations du volet théorique du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE);
- Soutien et services aux municipalités au niveau aménagement de parcs et espaces récréatifs;
- Gestion régionale du logiciel d'inventaire d'équipements Parc-o-Mètre;
- Gestion régionale du programme Kino-Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité de devenir membre de Loisirs Laurentides, au montant de 80.48 \$ taxes incluses et d'en autoriser le paiement.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

11. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

11.1 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES: PROPOSITION D'UNE CENTRALE D'APPELS

20-04-77

CONSIDÉRANT QUE les MRC sont responsables des schémas de couverture de risques sur leur territoire respectif;

CONSIDÉRANT les besoins exprimés par les services incendies sur le territoire de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE les ententes de l'ensemble des villes et municipalités desservies par la centrale 9-1-1 de Mont-Tremblant sont échues depuis le 1^{er} mars 2020;

CONSIDÉRANT QU'une entente pour les appels 9-1-1 primaires et secondaires peut être signée par une MRC afin de s'assurer que l'ensemble des villes soit desservi par la même centrale d'appels pour assurer une meilleure cohésion et respecter le schéma de couverture de risques incendie;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif est d'assurer une couverture complète et uniforme sur le territoire incluant tous les partenaires en sécurité civile;

CONSIDÉRANT l'objectif de trouver un service efficace et efficient à moindre coût;

CONSIDÉRANT QUE la MRC peut être desservie sans coût supplémentaire par une autre centrale d'appels que la centrale actuelle;

CONSIDÉRANT les démarches entreprises conjointement par les cinq services incendies du territoire à l'automne 2019 afin de trouver un fournisseur répondant à ces exigences;

CONSIDÉRANT QUE trois fournisseurs ont été envisagés et rencontrés;

CONSIDÉRANT QUE l'offre présentée à la MRC des Laurentides de *La Centrale des appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA)*, un organisme à but non lucratif, répond à ces objectifs;

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur actuel, la Ville de Mont-Tremblant, assurera le service jusqu'à ce que le transfert au nouveau fournisseur soit effectif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité que :

- La Municipalité de Montcalm souhaite une centrale d'appels sur le territoire de la MRC des Laurentides;
- Que la Municipalité de Montcalm délègue sa responsabilité à cet égard à la MRC des Laurentides afin que cette dernière puisse conclure une entente d'une durée de 5 ans avec CAUCA pour la prise d'appels primaires et secondaires 9-1-1, soit la répartition incendie, la répartition travaux publics en dehors des heures de bureau et la répartition du programme PAIR pour l'ensemble des municipalités de la MRC, et ce, à partir du 1^{er} juin 2020;

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

11.2 ADOPTION DU PLAN PARTICULIER EN CAS D'ÉPIDÉMIE ET DE PANDEMIE

20-04-78

CONSIDÉRANT QU'il est recommandé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation d'élaborer un plan particulier d'intervention en cas d'épidémie ou de pandémie;

CONSIDÉRANT QU'un plan permettra d'aider la municipalité à planifier adéquatement sa réponse en cas d'épidémie et de pandémie afin de protéger la santé de son personnel et, par conséquent, contribuer à préserver le fonctionnement de l'ensemble des services de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter le plan particulier en cas d'épidémie et de pandémie et que celui-ci soit joint en annexe au plan de mesures d'urgence.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une 2^e période de questions a été offerte aux conseillers (ères)

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

20-04-79

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Huguette Drouin, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité de clore la séance ordinaire du 14 avril 2020 tenue à huis clos.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

Je, Steven Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Steven Larose, maire

Michael Doyle, directeur général
et secrétaire-trésorier